AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C0206
FR0000130692-FS0104

1er février 2019

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

CHARGEURS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 1er février 2019, la société anonyme Amundi (90 boulevard Pasteur, 75015 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion[1], a déclaré avoir franchi en hausse, le 31 janvier 2019, le seuil de 5% des droits de vote de la société CHARGEURS et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 224 610 actions CHARGEURS représentant autant de droits de vote, soit 5,20% du capital et 5,02% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Amundi Asset Management	540 528	2,30	540 528	2,22
BFT Investment Management	519 500	2,21	519 500	2,13
Etoile Gestion	84 640	0,36	84 640	0,35
Société Générale Gestion	79 942	0,34	79 942	0,33
Total Amundi	**1 224 610**	**5,20**	**1 224 610**	**5,02**

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions CHARGEURS sur le marché.

[1] Amundi est une société anonyme détenue à 70% par le groupe Crédit Agricole. Amundi Asset Management, Société Générale Gestion, Etoile Gestion et BFT Investment Management sont contrôlées par la société Amundi SA, elles agissent en toute indépendance vis-à-vis de Crédit Agricole SA dans les conditions posées aux articles L. 233-9 du code de commerce et 223-12 du règlement général de l'AMF.

[2] Sur la base d'un capital composé de 23 551 755 actions représentant 24 395 043 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.